

BUDGET ANNEXE

« PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte financier unique du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.2 Les résultats du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	6
2.4 La dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	7
3. Le bilan de l'actif et du passif du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	8
4. La programmation pluriannuelle du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	9
5. La section de fonctionnement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	10
5.1 Les recettes de fonctionnement du compte financier unique	10
5.2 Les dépenses de fonctionnement du compte financier unique	12
6. section d'investissement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	14
6.1 Les dépenses d'investissement du compte financier unique	14
6.2 Les recettes d'investissement du compte financier unique	16

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

A partir de l'exercice 2025, le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire et comptable qui s'est substitué, à la fois au compte administratif et au compte de gestion¹.

Le compte financier unique constitue un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local et facilite la mise en perspective des états financiers.

Sa présentation intègre un bilan, un compte de résultat et des annexes, par budget, apportant ainsi une vision patrimoniale. Les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont désormais présentes au sein d'un même document.

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte financier unique a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année, en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente pour la prévention et la gestion des déchets. Elle a pour mission de traiter les déchets ménagers et assimilés constitués des ordures ménagères collectées dans les poubelles et des apports en déchèteries. Elle organise également la collecte sélective qui vise à recueillir les emballages et le papier qui sont ensuite recyclés et valorisés.

Etre vertueux consiste aussi à moins produire de déchets en travaillant avec les citoyens à un achat responsable (moins d'emballage), à éviter le gaspillage, à réparer et à réemployer ou à composter lorsque cela est possible. A ce titre, la Métropole assure :

- La mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets ;
- La gestion des contenants et aménagements de pré-collecte ;
- La collecte en porte à porte, en apport volontaire ou en déchetterie ;
- Le tri et la valorisation des déchets recyclables ;
- Le traitement des déchets non recyclables.

Depuis 2024, la Métropole a structurellement réorganisé la compétence « prévention et gestion des déchets » en harmonisant les process avec la mise en œuvre de documents structurants pour l'ensemble des directions opérationnelles, comme :

- L'adoption d'un règlement « unique » de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Un règlement de la Redevance Spéciale applicable au 1^{er} janvier 2024 sur l'ensemble de la Métropole ;
- Un règlement de fonctionnement unique des 57 déchèteries, délibéré en 2025.

En 2025, la Métropole poursuit l'harmonisation des procédures relatives aux marchés de déchèteries et aux centres de transfert et initie la mise en œuvre de la collecte des cartons déposés en Points d'Apport Volontaire (PAV).

Enfin, la Métropole continue de soutenir les investissements en matière de gestion et prévention des déchets amorcés en 2024.

¹ Article 2025 de la loi de finances pour 2024 et Délibération N° FBPA-026-17043/24/CM votée le 5 décembre 2024.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 se déclinent comme suit :

2025	En K€	Montant total "voté" 2025	Montant réalisé 2025	Taux d'exécution 2025
Fonctionnement	Recettes totales	493 447,19	512 322,76	104%
	Dont recettes réelles	492 888,27	511 768,01	104%
	Dépenses totales	535 990,57	476 574,90	89%
	Dont dépenses réelles	469 763,03	451 823,43	96%
Investissement	Recettes totales	129 427,05	69 477,45	54%
	Dont recettes réelles	36 499,52	35 894,38	98%
	Dépenses totales	98 411,59	75 512,42	77%
	Dont dépenses réelles	71 152,67	66 126,07	93%

En 2025, en section de fonctionnement, les recettes se sont élevées à 512 322,76 k€, pour un montant voté de 493 557,19 k€, soit un taux d'exécution de 104%. Elles sont composées à hauteur de 87% des recettes issues de la fiscalité directe, 6% de recettes issues des produits de service et de domaine, et 6% de autres produits de gestion courante.

S'agissant des dépenses, le budget voté de 535 990,57 k€ a été exécuté à hauteur de 476 574,90 k€, soit 89% de réalisations.

Concernant la section d'investissement, 54% des recettes totales ont été exécutées. Elles sont composées de 50% des recettes réelles, lesquelles affichent un taux d'exécution de 98%. Quant aux dépenses, les dépenses totales composées majoritairement des dépenses réelles sont exécutées à hauteur de 77%. A noter que ces dernières sont composées à 68% des dépenses d'équipement avec un taux d'exécution de 95%.

2.2 LES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Les résultats s'établissent comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
En K€		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées	A	69 477,45	512 322,76	581 800,20
Restes à réaliser en recettes	B	1 127,38	0,00	1 127,38
Dépenses réalisées	C	75 512,42	476 574,90	552 087,32
Restes à réaliser en dépense	D	0,00	0,00	0,00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	E = A - C	-6 034,97	35 747,86	29 712,89
Résultats antérieurs reportés (+/-)	F	-31 015,46	42 543,37	11 527,91
Solde pour l'investissement ou résultat de clôture pour le fonctionnement (excédent /déficit)	G = E + F	-37 050,43	78 291,23	41 240,80
Différence entre les restes à réaliser (+/-)	H = B - D	1 127,38	0,00	1 127,38
Résultat cumulé (excédent /déficit)	I = G + H	-35 923,06	78 291,23	42 368,17

La réalisation, en section de fonctionnement, s'élève à 512 322 k€ en recettes et à 476 575 k€ en dépenses, soit un excédent de fonctionnement de l'exercice de 35 748 k€. Complété par le résultat antérieur reporté d'un montant de 42 543 k€, le résultat cumulé de la section d'exploitation s'élève à 78 291,23 k€ à la clôture de l'exercice 2025.

L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit de l'exercice de -6 035 k€. Après prise en compte du déficit antérieur reporté de -31 015 k€ et les restes à réaliser de 1 127 k€, le solde cumulé de la section d'investissement s'élève à -35 923 k€. Ce déficit est couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé, le résultat global toutes sections étant de 42 368 k€.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	CFU 2024/2025 en K€	CFU 2024/2025 en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	495 065,46	492 888,27	511 680,22	16 614,76	3%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	429 813,28	447 287,20	429 792,58	-20,70	0%
Epargne de gestion courante (EBG)	65 252,19	45 601,07	81 887,64	16 635,46	25%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	13%	9%	16%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	360,35	0,00	87,79	-272,56	-76%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	30 737,64	20 925,44	20 768,33	-9 969,32	-32%
Résultat exceptionnel large	-30 377,29	-20 925,44	-20 680,53	9 696,76	-32%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	34 874,90	24 675,63	61 207,11	26 332,21	76%
Taux d'épargne de gestion	7%	5%	12%		
<i>Recettes réelles</i>	495 425,82	492 888,27	511 768,01	16 342,20	3%
<i>Dépenses réelles</i>	461 889,01	469 763,03	451 823,43	-10 065,58	-2%
Epargne brute (EBE)	33 536,81	23 125,24	59 944,58	26 407,77	79%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	7%	5%	12%		73%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	19 966,60	20 941,06	20 941,06	974,46	5%
Epargne nette (ENE)	13 570,20	2 184,18	39 003,52	25 433,32	187%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	3%	0%	8%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)	55 412,85	55 412,85	34 471,79	-20 941,06	
Capacité dynamique de désendettement	1,65	2,40	0,58		

En 2025, les soldes intermédiaires de gestion se sont améliorés. Le taux d'épargne brute est en hausse en 2025 grâce à une progression des recettes de +3% et une baisse des dépenses réelles de -2%.

Le taux d'épargne nette se reconstitue à hauteur de 8% malgré un remboursement du capital de la dette à hauteur de 20 941 k€, dont 15 000 k€ de remboursement anticipé.

La capacité dynamique de désendettement passe de 1,7 années à 0,6 année.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets » :

	Stock de dette au 31/12/2024 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Dont provision pour emprunt obligataire en 2025* (b')	Emprunt d'équilibre 2025 (c)	Stock de dette au 31/12/2025 (a)-(b)+(c)
Volume	55 413 K€	20 941 K€	1 442 K€	0	35 914 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, l'encours de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets » a diminué sensiblement en raison du remboursement anticipé des emprunts à hauteur de 15 000 k€.

L'encours de dette s'élève donc au 31 décembre 2025 à 35 914 k€.

3. LE BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous présente un bilan synthétique de l'actif et du passif du budget annexe « prévention et gestion des déchets » :

Actif net	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %	Passif	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
Immobilisations incorporelles (nettes)	5 809 K€	4 484 K€	-23%	Fonds propres	263 107 K€	303 130 K€	15%
Immobilisations corporelles (nettes)	249 185 K€	270 919 K€	9%	Provisions pour risques et charges	2 640 K€	16 699 K€	533%
Immobilisations financières	66 K€	66 K€	0%	Dettes financières à long terme	51 221 K€	31 612 K€	-38%
Total actif immobilisé	254 994 K€	275 379 K€	8%	Dettes à court terme	64 927 K€	54 602 K€	-16%
Total actif circulant	129 884 K€	131 475 K€	1%	Comptes de régularisations	5 180 K€	812 K€	-84%
Comptes de régularisations	2 197 K€	0	100%				
Total actif	387 075 K€	406 854 K€	5%	Total passif	387 075 K€	406 855 K€	5%

L'actif immobilisé est en augmentation de 8% entre 2024 et 2025, correspondant à l'ensemble des biens durables détenus par la collectivité (immobilisations corporelles, incorporelles et financières). Cette évolution traduit principalement une dynamique d'investissement soutenue sur l'exercice, notamment au regard de la progression des immobilisations corporelles.

Les fonds propres du budget annexe « prévention et gestion des déchets » ont augmenté de 15% entre 2024 et 2025 témoignant de la capacité du budget annexe à dégager de l'excédent.

Les dettes financières à long terme en baisse de -38%, sont limitées à 31 612 k€ en 2025, ce qui traduit un faible recours à l'emprunt.

Les provisions pour risques et charges de 17 M€ en 2025 sont en augmentation du fait des provisions pour litiges.

4. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « prévention et gestion des déchets » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2025	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisés en 2025	Montant réalisé au 31/12/2025 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2025	Ratio de couverture * (en année)
Prévention, réduction à la source, reemploi	Prévention, réduction à la source, reemploi projet MDTURE 2020-26	5 000 K€	1 183 K€	64 K€	1 247 K€	25%	58,2
	Prévention, réduction à la source, reemploi gestion MDTURE 2020-26	8 418 K€	2 837 K€	815 K€	3 652 K€	43%	5,8
	SOUS-TOTAL	13 418 K€	4 020 K€	880 K€	4 900 K€	37%	9,7
Précollecte, collecte	PRE COLLECTE, COLLECTE PROJET MDTURE 2020-26	102 970 K€	16 142 K€	10 163 K€	26 305 K€	26%	
	PRE COLLECTE, COLLECTE GESTION MDTURE 2020-26	102 117 K€	58 903 K€	7 634 K€	66 537 K€	65%	
	SOUS-TOTAL	205 087 K€	75 045 K€	17 797 K€	92 841 K€	45%	6,3
Traitement, recyclage, valorisation	TRAITEMENT, RECYCLAGE VALORISATION PROJET MDTURE 2020-26	174 724 K€	26 100 K€	3 816 K€	29 917 K€	17%	
	TRAITEMENT, RECYCLAGE VALORISATION GESTION MDTURE 2020-26	52 941 K€	20 665 K€	7 030 K€	27 695 K€	52%	
	SOUS-TOTAL	227 666 K€	46 766 K€	10 846 K€	57 612 K€	25%	15,7
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	300 K€	115 K€	137 K€	252 K€	84%	0,4
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	5 000 K€	766 K€	935 K€	1 701 K€	34%	3,5
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	32 000 K€	15 261 K€	14 591 K€	29 852 K€	93%	0,1
	SOUS-TOTAL	37 300 K€	16 142 K€	15 662 K€	31 804 K€	85%	0,4
	TOTAL GENERAL	483 471 K€	141 972 K€	45 185 K€	187 157 K€	39%	6,6

* Rapport entre le reste à mandater de l'autorisation de programme au 31 décembre de l'exercice et le montant des crédits de paiements réalisés de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, le stock d'autorisations de programme (AP) du budget s'élève à 483 471 k€, réparti en six programmes.

L'essentiel du volume des autorisations de programmes est utilisé pour le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets, ce qui représente un volume d'AP de 227 676 k€. Le taux d'avancement est de 25% au 31 décembre 2025.

La volumétrie associée à la collecte et à la pré-collecte des déchets est de 205 087 k€. Cette capacité de dépense s'accompagne d'opérations liées à des travaux d'entretien du périmètre concerné, à savoir, des travaux d'entretien de technocentres, de dispositifs enterrés ou encore par de l'acquisition de matériels destinés à la pré-collecte.

Au 31 décembre 2025, le taux d'avancement global des AP atteint 39%.

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%.

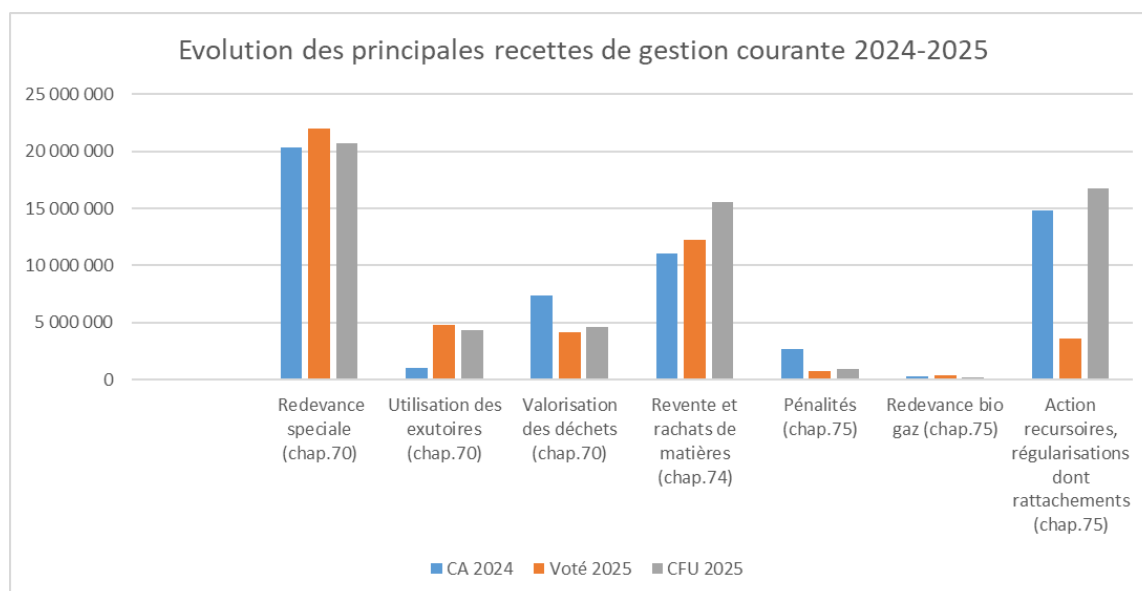
Le montant des autorisations de programme à annuler en application des règles de caducité est nul.

5. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

5.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Recettes réelles	495 425,82	492 888,27	511 768,01	104%	3%
Recettes de gestion courante	495 065,46	492 888,27	511 680,22	104%	3%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 786,98	30 946,57	29 651,49	96%	3%
731- Fiscalité locale	434 843,65	443 859,95	446 350,25	101%	3%
74 - Dotations et participations	11 682,32	12 273,21	15 643,70	127%	34%
75 - Autres produits de gestion courante	17 778,13	4 635,86	17 852,90	385%	0%
013-Atténuation des charges	1 974,38	1 172,69	2 181,88	186%	11%
Autres recettes de fonctionnement	360,35	0,00	87,79	100%	-76%
76-Produits financiers	12,63	-	83,34	100%	560%
77 - Produits exceptionnels	347,73	-	4,45	100%	-99%
Recettes d'ordre	0,00	558,92	554,74	99%	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	558,92	554,74	99%	n/a
Total recettes de fonctionnement	495 425,82	493 447,19	512 322,76	104%	3%
R 002 Résultat reporté ou anticipé		42 543,37	-	0%	
Total des recettes de fonctionnement cumulées	495 425,82	535 990,57	512 322,76	96%	3%

Pour 2025, le total des recettes de fonctionnement cumulées a augmenté de +3% pour atteindre un taux de réalisation de 96%. Cette évolution résulte de la progression des recettes de gestions courantes de 3% par rapport à 2024.



Le chapitre 70 relatif aux produits des services, du domaine et ventes diverses a évolué de 3% en 2025 par rapport à 2024. Il est composé à hauteur de 69% de la redevance spéciale dont le produit s'établi à 20 658 k€ en 2025. Pour rappel, la redevance spéciale s'applique depuis le 1^{er} janvier 2024 sur l'ensemble des 92 communes membres de la Métropole. Elle est dû dans les cas suivants :

- Les producteurs produisant entre 491 litres et 13 860 litres hebdomadaires de déchets ménagers assimilables sont assujettis à la redevance spéciale et cela de façon forfaitaire ; sur la base d'une grille forfaitaire définie par tranche de volume de déchets produits, ou à la suite d'un constat de volumétrie réelle.
- Les producteurs produisant en dessous de 490 litres hebdomadaires de déchets ménagers assimilables ne sont pas assujettis à la redevance spéciale. Les producteurs produisant plus de 13 860 litres hebdomadaires de déchets ménagers assimilables sont dans l'obligation de faire appel à un prestataire privé agréé.

Depuis 2024, la redevance spéciale a atteint un montant plancher de 20 000 k€, elle est en progression de +2% en 2025 par rapport à 2024.

Autres composantes de recettes de gestion courante, le produit de la mise à disposition des exutoires pour les déchets communaux s'est élevé à 4 355 k€ en 2025 contre 1 005 k€ en 2024.

Enfin, le produit de revente et rachats de matière et ventes de composteurs est en légère hausse en 2025. En effet, à périmètre constant, hors recettes des exercices antérieurs, il s'est établi à 3 999 k€ contre 3 786 k€ en 2024.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » augmente quant à lui de +3% pour s'établir à 446 350 k€ contre 434 843 k€ en 2024, soit un taux de réalisation de 101%. Cette croissance du produit s'explique par :

- La revalorisation des bases adoptée en loi de finances pour 2025 (+1,7%) génère 7,2 M€, ce qui représente 63% de la hausse ;
- La dynamique des bases (constructions nouvelles, etc.) estimée à 1,4% génère 4,3 M€ de recettes supplémentaires, soit 37% de la hausse globale.

Concernant les dotations et les participations - chapitre 74 - les recettes ont progressé de 34%, composées de produits provenant des éco-organismes. La Métropole a contractualisé avec plusieurs éco-organismes, conformément à la responsabilité élargie des producteurs de déchets, permettant ainsi d'élargir l'offre de reprises des matériaux au niveau de la collecte des néons, des ampoules et des déchets ménagers dangereux. Elles s'établissent à 15 585 euros contre 11 009 k€ en 2024.

Enfin les autres produits de gestion courante -chapitre 75 - sont en stabilités en 2025 : 17 853 k€ contre 17 778 k€ en 2024. Cependant, des mouvements sont opérés au sein du chapitre avec une baisse des crédits relatifs aux pénalités, passant ainsi de 2 659 k€ en 2024 à 902 k€ en 2025, une régularisation du montant des rattachements de 9 586 k€ contre 10 826 k€ en 2024 et enfin à la hausse du montant de régularisation de TVA entre 2024 et 2025, s'expliquant par l'évolution de la méthodologie de calcul de la clé de déduction unique de la TVA. Cette nouvelle approche a permis d'aboutir à une régularisation plus élevée générant ainsi un montant de régularisation en hausse (6 973 k€ en 2025) » sur le sujet des recettes TVA.

Enfin, **les recettes d'ordre** s'établissent à 555 k€ en quasi stabilité par rapport à 2024. Elles sont principalement constituées des dotations aux amortissements des subventions perçues, traduisant la dynamique d'investissement portée par les opérations en cours.

5.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

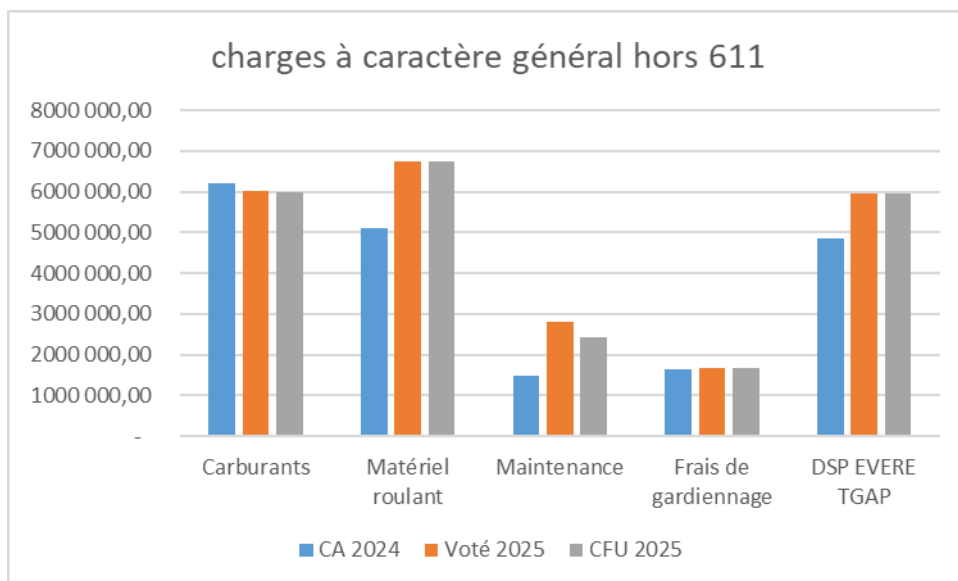
En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Dépenses réelles	461 889,01	469 763,03	451 823,43	96%	-2%
Dépenses de gestion courante	429 813,28	447 287,20	429 792,58	96%	0%
011 - Charges à caractère général	302 669,01	292 663,81	283 779,45	97%	-6%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 938,26	149 519,06	142 684,44	95%	13%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 206,01	5 104,34	3 328,68	65%	176%
Autres dépenses de fonctionnement	32 075,73	22 475,83	22 030,86	98%	-31%
66 - Charges financières	1 543,79	1 550,39	1 262,53	81%	-18%
67 - Charges exceptionnelles	718,52	770,28	613,17	80%	-15%
68 - provisions	29 813,42	20 155,16	20 155,16	100%	-32%
Dépenses d'ordre	0,00	66 227,53	24 751,47	37%	n/a
023 - Virement à la section d'investissement	-	37 778,66	-	0%	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		28 448,87	24 751,47	87%	n/a
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	n/a	n/a
Total dépenses de fonctionnement	461 889,01	535 990,57	476 574,90	89%	3%
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1	-	-	-	n/a	n/a
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	461 889,01	535 990,57	476 574,90	89%	3%

Le montant des dépenses de fonctionnement cumulées se sont établies à 476 574 k€, en augmentation de 3% par rapport aux dépenses 2024.

La Métropole a consacré une enveloppe de plus de 233 184 k€ aux contrats de prestations de service pour répondre spécifiquement aux défis propres à la gestion des déchets, correspondant ainsi à 92% des charges à caractère général (chap. 011).

- 45,5% des crédits, pour un montant de 116 622 k€, ont été consacrés au traitement des déchets avec notamment le renouvellement du marché d'exploitation du casier de stockage sur le site de l'Arbois ;
- 24,59% des crédits, pour un montant de 62 993 k€, sont consacrés aux apports en déchèteries et à la logistique de transfert des déchets. Plusieurs marchés relatifs à l'exploitation des déchèteries ont été renouvelés avec, comme fil conducteur, la poursuite de l'harmonisation des process, en créant un modèle unique de gestion où les exploitants sont totalement responsables de la qualité du tri ;
- 25,06% des crédits, pour un montant de 64 227 k€, sont consacrés aux prestations de collecte des déchets, de la sélective en bac individuel ou en point d'apport volontaire, avec la poursuite de la rationalisation des fréquences de collecte, en cohérence avec la production effective des déchets et le règlement de collecte, le déploiement de la collecte des biodéchets en apport volontaire et la mise en place de la collecte des cartons sur la commune de Marseille ;
- 3,45% des crédits, pour un montant de 8 842 k€, sont consacrés à l'entretien et la maintenance des installations classées et des moyens de pré-collecte (bacs, conteneurs, colonnes etc.), ainsi que le lavage des équipements de pré-collecte ;
- 0,7% des crédits, pour un montant de 1 862 k€, sont employés pour la prévention en matière de production de déchets.

S'agissant des autres dépenses des charges à caractère général hors contrat de prestation de services (compte 611), elles s'établissent de la manière suivante :



Concernant les charges de personnel, elles se sont établies à 142 684 k€ en 2025, soit une augmentation de +13% par rapport aux réalisations 2024. Cette évolution prend en compte le montant de frais de refacturations de 10 928 k€, correspondant aux fonctions supports de la Métropole imputées au budget principal. S'ajoute à ces crédits, une évolution des effectifs entre 2024 et 2025, et enfin aux effets mécaniques du glissement vieillesse et technicité.

Les autres dépenses de fonctionnement se sont établies à 22 031 k€ contre 32 076 k€, soit une baisse de -31% imputable à la baisse des provisions. En effet, le montant des provisions s'est élevé à 20 155 k€ correspondant à un montant de 293 k€ au titre des provisions pour le compte épargne temps, soit +10% par rapport à celles arrêtées au 31 décembre 2024, 607 k€ de la provision relative aux heures supplémentaires mise en place dans le cadre d'une future certification des comptes et 13 159 k€ de provisions pour litiges.

L'amortissement des actifs, constaté en dépenses d'ordre, a atteint 24 751 k€ en 2025.

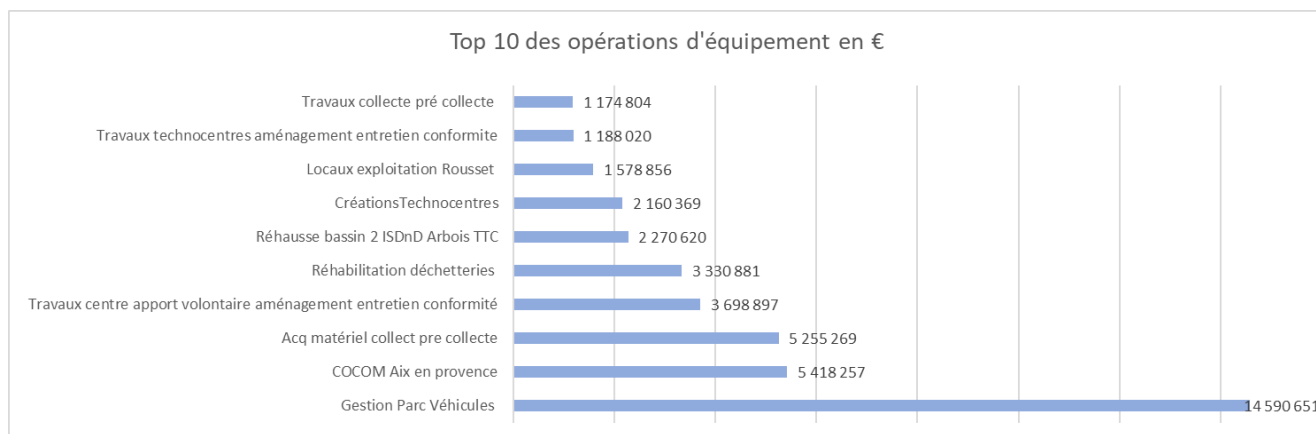
6. SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

6.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Dépenses réelles	59 391,60	71 152,67	66 126,07	93%	11%
Dépenses d'équipement	39 425,00	47 585,60	45 185,01	95%	15%
Opérations d'équipement	39 425,00	47 585,60	45 185,01	95%	15%
Dépenses financières	19 966,60	23 567,06	20 941,06	89%	5%
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 966,60	23 567,06	20 941,06	89%	5%
Dépenses d'ordre	370,73	27 258,92	9 386,34	34%	2432%
040 - Opérations de transfert entre sections	339,33	558,92	554,74	99%	63%
041 - Opérations patrimoniales	31,40	26 700,00	8 831,60	33%	28025%
Total dépenses d'investissement	59 762,34	98 411,59	75 512,42	77%	26%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		31 015,46		0%	n/a
Total des dépenses d'investissement cumulées	59 762,34	129 427,05	75 512,42	58%	26%

Le total des dépenses d'investissement cumulées se sont élevées à 75 512 k€, en augmentation de +26% par rapport à 2024 résultant de la hausse, d'une part, des dépenses réalisées en matière d'équipement +15% et, d'autre part, des dépenses relatives au remboursement de la dette en capital (+5%) par rapport à l'exercice 2024.

Le montant des opérations d'équipement s'est établi à 45 185 k€ contre 39 452 k€ en 2024.



Dans le détail, la programmation pluriannuelle des investissements a permis notamment :

- L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) de l'Arbois : l'année 2025 a été consacrée par l'achèvement des travaux de création du nouveau casier de réception, des déchets permettant la fin de l'exploitation du 3^{ème} casier et l'accueil des premières tonnes dans les premières alvéoles du casier « B4 » ;
- La mise en conformité et modernisation des installations en centre d'apport volontaire et en centre de transfert : mise en sécurité incendie, mise en sécurité des biens et des personnes, l'amélioration des voies d'accès qui s'est poursuivie ;
- L'opération du technocentre de la Parade d'Aix-en-Provence : le lancement du concours de maîtrise d'œuvre a eu lieu en 2024 pour un démarrage des travaux en 2026 ;

- Différentes études géotechniques et les acomptes relatifs à la société publique d'aménagement pour le Centre Opérationnel de Traitement des Ordures Ménagères (COCOM) d'Aix-en-Provence ;
- L'acquisition de véhicules comprenant notamment 12 478 k€ de véhicules techniques et 494 k€ de véhicules de services.

S'agissant des dépenses relatives aux remboursement de la dette en capital, celles-ci ont progressé de 5%, comprenant 15 000 k€ de crédits relatifs au remboursement anticipé des emprunts dans la continuité de la trajectoire de désendettement entreprise par la Métropole et 5 400 k€ de remboursement de dette.

Concernant les opérations d'ordre, le montant s'est élevé à 9 386 k€ correspondant aux études et aux avances sur commande d'immobilisation toujours en cours.

6.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En K€	CA 2024	Total "voté" 2025	CFU 2025	Taux d'exécution 2025	Evolution CFU 2024/2025 en %
Recettes réelles	20 471,87	36 499,52	35 894,38	98%	75%
Recettes d'équipement	1 644,29	3 431,68	2 826,55	82%	72%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 551,86	3 431,68	2 777,74	81%	79%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	-	-	-	n/a	n/a
21 - Immobilisations corporelles	92,43	-	-	-	-
23- Immobilisations en cours	-	-	48,81	-	-
Recettes financières	18 827,58	33 067,84	33 067,84	100%	76%
10- Dotations, fonds divers,réserves	18 827,58	33 067,84	33 067,84	100%	76%
024- Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-	n/a
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a	n/a
Recettes d'ordre	24 016,77	92 927,53	33 583,06	36%	40%
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	37 778,66	-	0%	n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 985,37	28 448,87	24 751,47	87%	3%
041 - Opérations patrimoniales	31,40	26 700,00	8 831,60	33%	28025%
Total recettes d'investissement	44 488,64	129 427,05	69 477,45	54%	56%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé				n/a	n/a
Total des recettes d'investissement cumulées	44 488,64	129 427,05	69 477,45	54%	56%

Les recettes réelles d'investissement hors dette, résultat reporté et excédents de fonctionnement capitalisés, se sont établies à 4 830, 11 k€ en 2025 contre 4 630,11 k€ en 2024.

Les participations de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'ADEME pour des projets d'investissement représentent 2 778 k€.

Pour la quatrième année consécutive, aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé au sein du budget annexe « prévention et gestion des déchets ».

S'agissant des recettes d'ordre, celles-ci sont en augmentation de +3% pour s'établir à 24 751 k€.